

DÉCLARATION PRÉALABLE
DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DP 08183 24 A0009

Dossier déposé complet le 03 Juin 2024	
Déposée par :	Madame Aurélie FORTHOMME
Sis :	8 rue de Nichet 08600 FROMELENNES
Sur un terrain sis :	8 RUE DE NICHET, à 08600 FROMELENNES AC51
Nature des Travaux :	Remplacement de 2 fenêtres en bois, d'une porte de garage et de la porte d'entrée en PVC blanc. Installation de volets roulants à caisson non proéminent. Retrait des volets battants en bois.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FROMELENNES,

Vu l'objet de Déclaration Préalable susvisée,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 20/05/1988, révisé le 28/10/2014, modifié le 24/03/2022 ;
Vu l'**avis favorable** du **Maire** du 03/06/2024, ci-joint ;

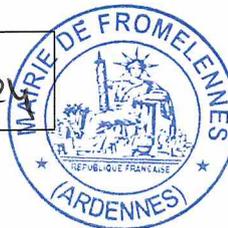
Considérant que le projet, objet de la demande, consiste au **remplacement de 2 fenêtres en bois, d'une porte de garage et de la porte d'entrée en PVC blanc et en l'installation de volets roulants à caisson non proéminent suite au retrait des volets battants en bois ;**

ARRÊTE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une **décision de non-opposition**.
Les travaux peuvent être entrepris.

Fait à FROMELENNES, le 25 Juin 2024
Le Maire,
(prénom, nom et qualité du signataire)

Date d'affichage en mairie de l'avis de dépôt de la déclaration préalable, le 04/06/2024



Le Maire,
Pascal GILLAUX

Décision notifiée :

en recommandé avec AR, le / / 2024

remise contre décharge, le 28/06/2024

Toute preuve de la remise du courrier doit pouvoir être produite ultérieurement.